

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;**

**VU les articles L 2211-1et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route et le Code Pénal ;**

**Considérant qu'à l'occasion de travaux de terrassement Chemin du Tour des Haies, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;**

### **ARRETE**

**Article 1** - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera restreinte et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du jeudi 15 septembre 2022 et pendant la durée des travaux.

**Article 2** - La signalisation sera assurée par la société BOUDIER – 61 rue de la Croix de pierre – ZI Nord – 80040 AMIENS.

**Article 3** - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines et Monsieur le Garde Champêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 14 septembre 2022.

Madame le Maire,  
Anne PINON.  
  
